

Compte rendu de la séance du mercredi 27 mars 2019

Présidente : Guylène PANTEL

Secrétaire : Jean-Louis PEYRE

Présents : Guylène PANTEL, Joëlle PAUC, Catherine RABIÉ, Olivier LARRIÈRE, Jean-Louis PEYRE, Fortuné MOURGUES, Monique FIRMIN, Dominique ROGER, François SEVAJOLS, Brigitte DONNADIEU, Mireille CATHEBRAS, Francis SEVAJOL, Sandrine PAULET, Sylvain MOLINES, Odile BEAUMEL

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance précédente

- Eau/assainissement
 - Approbation du compte administratif 2018
 - Approbation du compte de gestion 2018
 - Affectation de résultat 2018
- Commune
 - Approbation du compte administratif 2018
 - Approbation du compte de gestion 2018
 - Affectation de résultat 2018
- Vote des subventions
- Annulation régie PAJ
- Participation financière dans le cadre de l'acquisition d'un camion-citerne grande capacité pour le CIS de Florac
- Questions diverses

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant:

- Mandat au Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire-risque prévoyance

L'assemblée accepte à l'unanimité que ce point figure sur l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2019

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'envoi du compte rendu de la séance ordinaire précédente pour lecture, elle demande l'approbation de celui-ci.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents ce compte-rendu.

Délibérations du conseil :

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Mme le Maire quitte la salle et le doyen, M. Jean-Louis PEYRE met au vote les comptes administratifs qui sont acceptés à la majorité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : EAU / ASSAINISSEMENT

Fonctionnement :

- Dépenses : 210 590,59 €
- Recettes : 194 270,84 €

Investissement :

- Dépenses : 1 074 683,86 €
- Recettes : 921 806,39 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : COMMUNE

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 094 866,11 €
- Recettes : 1 329 311,24 €

Investissement :

- Dépenses : 340 960,44 €
- Recettes : 340 648,01 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 : EAU / ASSAINISSEMENT ET COMMUNE

Mme le Maire met au vote les comptes de gestion 2018 de l'eau / assainissement et de la Commune, élaborés par Mme la Perceptrice qui sont équilibrés avec les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité les comptes de gestion 2018.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Le Conseil Municipal à l'unanimité attribue les subventions de la manière suivante :

ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUEE
LES VOIX D'ISPAGNAC	1 000 €
LIBROKIOSK	2 000 €
LIBROKIOSK - Festival hiver chez l'habitant 2019	2 000 €
CLUB DE FOOT	1 000 €
APE ECOLE PUBLIQUE	2 000 €
APE ECOLE PRIVEE	2 000 €
CINECO	500 €
COLLECTIF FS	500 €
BALLET BROSS'	200 €
LA SOURCE DES FEMMES	200 €
TENNIS CLUB FLORAC	300 €

ANNULATION REGIE POINT ACCUEIL JEUNES (P.A.J.)

Mme le Maire rappelle la création de la régie de recettes pour le PAJ par le Conseil Municipal en date du 31 mars 1988.

Elle rappelle également la délibération du 28 février 2019 n° DE_2019_033 décidant de résilier le bail du P.A.J. avec M. Jean-Paul BRUN, propriétaire du terrain. En effet, le P.A.J. ne répond plus aux normes de sécurité exigées pour recevoir du public et le bâtiment des sanitaires s'est détérioré et nécessiterait d'importants travaux de réfection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de supprimer la régie recettes pour le Point Accueil Jeunes au 28 mars 2019.

PARTICIPATION FINANCIERE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE GRANDE CAPACITE POUR LE CIS DE FLORAC

CONSIDERANT un courrier émanant de la Mairie de Florac-Trois-Rivières en date du 6 février 2019 relatif à l'achat d'un Camion-Citerne Grande Capacité (CCGC) d'un volume de 12 à 15m³ d'eau pour le CIS de Florac-Trois-Rivières en remplacement de l'actuel trop usagé ;

CONSIDÉRANT que le coût total d'un tel investissement s'élève à 154 200 € TTC et s'inscrit dans le cadre d'un partenariat financier entre les communes et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Lozère, avec une participation d'environ de 50% de ce dernier ;

CONSIDÉRANT la proposition de la Commune de Florac-Trois-Rivières, de recourir à un fonds de concours des communes appartenant à la zone de secours sur laquelle sera déployé cet équipement, et complété par une participation de la Communauté de communes ;

Le Conseil Municipal, à la majorité affirme son attachement à la qualité et à l'efficacité des services publics de secours et de lutte contre les incendies sur le territoire communal.

Entend à ce titre que les moyens nécessaires et adaptés soient déployés et que le centre de secours doit être doté en conséquence ;

Donne un accord de principe, avec les réserves suivantes :

- demande d'obtenir des éclaircissements sur le montage financier du fonds de concours ;
- décide que la participation financière n'excédera pas 7 585,33 € soit :
8,31 € / habitant ;
- décide que le versement n'interviendra qu'après que soient portées à connaissance les délibérations concordantes des communes concernées avec le montant octroyé par chacune d'elles.

MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE EVENTUELLE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE-RISQUE PREVOYANCE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la réglementation offre la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé de leurs agents, fonctionnaires comme non titulaires de droit public et de droit privé et que le montant de

cette aide peut être modulé par l'employeur selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs.

Mme le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Lozère se propose de mettre en concurrence des opérateurs afin d'engager une véritable négociation sur les prestations et d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé que le Centre de Gestion de la Lozère va engager.

Donne mandat au Centre de gestion pour la procédure de passation de la convention de participation.

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision d'adhérer à la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion, ainsi qu'à la convention de gestion avec le Centre de gestion pour une prise à effet au 1er janvier 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. SIMON Daniel d'acquérir une parcelle sise à NOZIERES cadastrée section C n° 266 faisant partie du communal d'Ispagnac.

La séance est levée à 20h30

Guylène PANTEL

Maire d'Ispagnac

L'Adjoint délégué

et. P.O .

